

**MAIRIE
DE
LIMAS**

CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la **salle des Fêtes de Limas**, en séance publique, le :

Lundi 23 mai 2022 à 19 heures 00

L'ordre du jour est le suivant :

A – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- 1 – Demande de subvention au Département du Rhône au titre de l'exercice 2022, engagement à réaliser les travaux et acceptation de la subvention
- 2 – Modalités de prise en charge des frais de missions des agents et des élus
- 3 – Création des tarifs restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire et extrascolaire, micro-crèche et études surveillées applicables à partir de la rentrée scolaire 2022

B – SCOLAIRE – PERISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE

- 4 – Règlements intérieur restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire et extrascolaire et études surveillées applicable à la rentrée scolaire 2022

C - INFORMATIONS

Comptant sur votre participation,
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A LIMAS, le 17 mai 2022
Le Maire,
Michel THIEN

